AMBASSADE
DE FRANCE
EN ARMÉNIE
Liberté
Égalité
Fraternité

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

# Revue de la presse arménienne du 16 avril 2021

**MAE: La position de Bakou ne permet pas d'espérer des progrès dans le règlement/** La porte-parole du Ministère arménien des Affaires étrangères, Anna Naghdalyan, a accordé une interview à l'agence *Armenpress*. Selon elle, la position arménophobe des dirigeants azerbaïdjanais ne permet pas de compter sur un règlement de la situation et de surmonter les conséquences de l'agression contre le Haut-Karabakh. Commentant la déclaration d'Aliyev, Naghdalyan a déclaré qu'aucune attitude constructive ne peut être attendue de Bakou dans le contexte de l'ouverture d'un « parc des trophées de guerre » dans la capitale azerbaïdjanaise, une « exposition » avec des éléments de pillage. « *Cette action, cette exposition de mannequins de soldats arméniens, cette moquerie ouverte des soldats morts montre vraiment à quel point les dirigeants azerbaïdjanais sont loin des déclarations faites* » a souligné Naghdalyan. Selon elle, le Président de l'Azerbaïdjan continue de faire des déclarations contradictoires et mutuellement exclusives : « *D'une part, il persuade son public que le conflit est enfin résolu, et d'autre part, il parle devant un public international de la nécessité de signer un traité et du problème non résolu* ». Naghdalyan note que pour signer un traité de paix, il faut d'abord un processus de paix. Commentant les revendications territoriales d'Aliyev à l'encontre de l'Arménie, la porte-parole les qualifie d'absurdes, étant donné que les revendications à l'encontre du peuple arménien et de son berceau historique sont exprimées par le dirigeant du pays, dont le nom n'est vieux que de quelques siècles en termes politiques et géographiques. « *Nous comprenons qu'au cours des cent dernières années, l'Azerbaïdjan a connu et connaît encore un processus de formation de son identité, mais nous estimons nécessaire de souligner une fois encore que l'histoire ne soit pas le point fort de l'Azerbaïdjan* » a noté Naghdalyan. Elle a également évoqué la récente déclaration du Ministre azerbaïdjanais des Affaires étrangères selon laquelle la question du retour des prisonniers est close et que l'Azerbaïdjan a renvoyé tous les prisonniers en Arménie. Selon Naghdalyan, un tel comportement est un mépris flagrant de Bakou pour ses engagements pris dans la déclaration du 9 novembre 2020 et un tel comportement destructeur de la part des autorités azerbaïdjanaises compromet la pleine application des paragraphes de la déclaration.

**Le Conseil de sécurité rend publics des extraits des documents pour réfuter les déclarations d'Onik Gasparyan/** En réponse à la déclaration de l'ancien chef d'état-major général des forces armées arméniennes Onik Gasparyan selon laquelle il aurait parlé, le quatrième jour de la guerre, de la nécessité de mettre fin aux hostilités, le Conseil de sécurité d'Arménie a publié une partie de l'enregistrement du rapport, qui est censé réfuter les propos de Gasparyan. Ainsi, le Conseil de sécurité a rendu publique des extraits des déclarations de Gasparyan lors de la réunion du Conseil de sécurité du 30 septembre 2020. La partie publique du document ne représente que 10% du document et le texte principal est caché, car il s'agit de secret militaire. « *Monsieur le Premier ministre, la situation opérationnelle en essence n'a pas changé, c'est à dire l'ennemi n'a eu aucune avance, …* ». « *En tout cas, les troupes remplissent leurs tâches, dans la matinée on a entrepris une petite contre-attaque en direction de Jabrail, on a réussi, …* ». « *Telle est la situation. Nous continuons à mener à bien nos tâches et nous le ferons jusqu'à la fin* » lit-on dans les extraits rendus publiques. Le Conseil a également publié une transcription du rapport de Gasparyan un mois avant la guerre, lors d'une réunion du Conseil le 21 août. « *Dans la direction opérationnelle est ... et dans la direction opérationnelle nord-est …. nous pouvons, avec les forces et les moyens disponibles, avec le principe « sans reculer d'un seul pas », repousser, faire échouer l'offensive ennemie et briser ses groupements, …* ». « *... Je vois la résolution de la partie considérable des problèmes dans le cadre de la création et l'établissement de la milice.* ».

**Une affaire pénale a été ouverte contre le chef du Conseil judiciaire suprême/** Les autorités chargées de l'application des lois ont engagé des poursuites pénales à l'encontre du chef du Conseil judiciaire suprême, un organe d'État chargé de superviser le système judiciaire. Le Conseil a déclaré jeudi que le procureur général Artur Davtyan l'avait informé de l'ouverture d'une procédure pénale contre son Président, Ruben Vardazaryan. Ce dernier a donc été suspendu de ses fonctions de Président du Conseil et de juge du tribunal du district d'Erevan, dans l'attente de l'achèvement de l'enquête. Ni le Conseil, ni le bureau du

procureur général n'ont donné de détails sur l'enquête. Ils ont seulement déclaré que la procédure pénale n'était pas liée à l'exercice des fonctions de Vardazaryan. Vardazaryan même n'a fait aucune déclaration publique sur cette affaire. Gagik Jhangiryan, ancien procureur militaire d'Arménie, exercera les fonctions de chef du Conseil entretemps. Le Parlement contrôlé par le parti au pouvoir a élu Jhangiryan au Conseil en janvier dernier (cf. revue du 23 au 26 janvier 2021). Les critiques du gouvernement affirment que Pachinian attend de lui qu'il contribue à accroître son influence sur les tribunaux. La presse note que ces derniers mois, un conflit avait éclaté entre Vardazaryan et les dirigeants politiques, en raison des décisions de justice visant à libérer les opposants politiques. Les relations se sont dégradées après que Vardazaryan a appelé les juges à ne pas céder aux pressions du gouvernement et de l'opposition, à se laisser guider exclusivement par la Constitution et les lois de la République. Aussi, Vardazaryan s'était retrouvé sous le feu des critiques des députés du parti au pouvoir ont critiqué lors d'une session au Parlement (cf. revue du 4 mars 2021).

**Le Président refuse de signer la loi visant à tripler les amendes pour les insultes et la diffamation/** Le Président arménien, Armen Sarkissian, n'a pas signé les amendements au code civil adoptés par le Parlement qui prévoient de tripler les amendes pour diffamation et insulte dans les médias. Sarkissian a fait appel à la Cour constitutionnelle pour que celle-ci se prononce sur la constitutionalité de ces amendements. Rappelons que les amendements proposés par le vice-président du Parlement Alain Simonyan ont été adoptés le 24 mars. L'Union des journalistes d'Arménie avait qualifié la loi de honteuse et avait exhorté le Président à ne pas signer les amendements. Selon l'Union des journalistes, les amendements menacent la liberté d'expression « *surtout si l'on tient compte de la tendance des autorités et des politiciens à percevoir une critique objective comme une insulte et une calomnie* ». Plus tôt, l'organisation Freedom House avait également critiqué le gouvernement arménien pour ces amendements (cf. revue du 27 au 29 mars 2021).

**Ararat Mirzoyan a discuté de la coopération arméno-russe avec Matviyenko/** Le Président du Parlement arménien a effectué une visite de travail à Saint-Pétersbourg pour participer à la séance de l'Assemblée interparlementaire de la CEI. En marge de cette visite il a eu une réunion avec Valentina Matviyenko, Présidente du Conseil de la Fédération de Russie. Mirzoyan a décerné une médaille d'or à Matviyenko pour son importante contribution au renforcement des relations interparlementaires des deux pays et à la libération de Maral Najarian de sa captivité en Azerbaïdjan (cf. revue du 11 au 12 mars 2021). Matviyenko a réitéré le point de vue de la Russie selon lequel la partie azerbaïdjanaise doit restituer tous les prisonniers de guerre et autres détenus. Au cours de la réunion, les parties sont parvenues à un accord sur la mise en œuvre de la mission d'observation de l'Assemblée interparlementaire de la CEI lors des prochaines élections parlementaires anticipées en Arménie.

**Le projet de formation du Ministère arménien de l'Intérieur sera soumis au Parlement/** Selon le Ministre de la justice, Rustam Badassian, le rétablissement de la structure du Ministère de l'intérieur au sein du gouvernement arménien permettra de résoudre un certain nombre de problèmes essentiels, d'assurer un contrôle parlementaire et public sur les activités de la police, de contribuer à l'élaboration d'une politique unifiée dans le système d'application de la loi. Il a précisé que le Ministère comprendra la police, les troupes internes (renommées en troupes de police), ainsi que le service des migrations et de la citoyenneté, qui sera transféré du Ministère de l'administration territoriale et des infrastructures au Ministère de l'intérieur. Le projet des amendements respectifs à la loi a déjà été approuvé lors de la réunion du gouvernement et sera soumis au Parlement. La presse rappelle que le Ministère de l'intérieur avait été dissoute en 2002 et que la police était devenue un département gouvernemental, c'est-à-dire qu'elle dépendait directement du Premier ministre et du Président. Puis, en vertu des amendements constitutionnels de 2015, tout le pouvoir exécutif a été transféré au Premier ministre et la police était passée sous son autorité. Il est maintenant proposé de la ramener à la structure du Cabinet des ministres, c'est-à-dire de le rendre responsable devant le Parlement.

**Serge Sarkissian a répondu au Président de Biélorussie/** L'ancien Président Serge Sarkissian a répondu aux déclarations d'Alexandre Loukachenko selon lesquelles les autorités arméniennes avaient refusé de régler pacifiquement le conflit du Haut-Karabakh avant Nikol Pachinian. « *Avec tout le respect que je dois au peuple biélorusse, je ne voudrais pas qu'il ait un jour un tel voisin « pacifique » [comme Azerbaïdjan], car il apparaîtrait bientôt que Minsk est une ancienne ville azerbaïdjanaise et que la nation biélorusse en tant que telle n'existait pas, et par conséquent, la « justice historique » d'Aliyev devrait être rétablie dans cette région, avec toutes les conséquences qui en découlent* » a déclaré Sarkissian. Il a également déclaré que tous ceux qui veulent connaître la vérité sur le « pacifiste » Aliyev peuvent rechercher sur Internet toutes ses déclarations belliqueuses et anti-arméniennes. Le président de Biélorussie a également déclaré précédemment que son homologue azerbaïdjanais avait transmis par son intermédiaire une offre financière à Erevan en échange d'une solution pacifique à la question du Karabakh.

**Le gouvernement arménien approuve un nouvel accord avec la France/** Le gouvernement arménien a approuvé un projet de loi portant ratification d'un accord entre le gouvernement de la République d'Arménie et le gouvernement de la République française sur la création et le fonctionnement de l'Agence française de développement (AFD) en Arménie et de la Société de promotion de la coopération économique et de la participation (Proparco).

**Rédaction : Lena Gyulkhasyan**

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.